

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2009**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	34
Absents représentés	7
Absents excusés	3
Absents non excusés	1

L'AN DEUX MIL NEUF, LE VINGT DEUX OCTOBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 octobre 2009 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, BOUYSSOU, RAMEAU, Mme DUCHENE, M. MAYET, Mmes PETER, BENDIAF, GAMBASIO, M. BELABBAS, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

Mmes PERSTUNSKI-DELEAGE, LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, M. LACHOURI, Mme SPIRO, MM. ONAKAYA MENGE, CATALAN, MARTINEZ, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO (jusqu'au point C), MARCHAND, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BEAUBILLARD, adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,
M. BARON, conseiller municipal, représenté par M. RAMEAU,
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par M. MAYET,
Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme SPIRO,
Mme BERNARD Méhadée, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme EHRMANN,
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par M. MARCHAND.

ABSENTS EXCUSES

Mme MONTUELLE, conseillère municipale,
M. TAGZOUT, conseiller municipal,
Mme BROUTE, conseillère municipale.

ABSENT NON EXCUSE

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. BOUYSSOU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 24 septembre 2009.

(36 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe socialiste au nom de la majorité municipale contre la suppression du Défenseur des Enfants par le projet de loi organique relatif à l'instauration du Défenseur des Droits (vœu joint).

(37 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Les Verts concernant l'appel " Ultimatum climatique " (vœu joint).

(19 voix pour, 18 voix contre : MM. GOSNAT, BOUYSSOU, BEAUBILLARD, MAYET, Mmes BENDIAF, PETER, POURRE, M. ROSSET, Mmes WOJCIECHOWSKI, OUDART, PERNIN, BERNARD Méhadée, SPIRO, SCHMIDT, MM. CATALAN, MARCHAND, MOKRANI, ABERDAM et 4 abstentions : Mmes EHRMANN, PIERON, SCHIAVI, M. LACHOURI)

A/ EXPRIME sa plus vive inquiétude sur les projets en cours d'examen au sein de l'AP/HP sur le devenir de l'hôpital Charles Foix si ceux-ci devaient remettre en cause le projet initial de modernisation et de développement de l'hôpital, DEMANDE que la transparence la plus totale soit faite sur les nouvelles hypothèses en cours d'étude, REAFFIRME son attachement au développement du pôle allongement de la vie et du centre de recherche afférent sur le site de l'hôpital Charles Foix d'Ivry et DECLARE s'opposer avec la plus grande fermeté à tout projet qui aurait pour conséquence un recul de la capacité médicale du site et de ses développements liés à la recherche tels qu'engagés jusqu'alors.

(à l'unanimité)

B/ SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour la réalisation du programme municipal 2009 « Sciences, techniques et enjeux de société » et AUTORISE le Maire à signer le protocole afférent.

(à l'unanimité)

C/ APPROUVE la création de deux zones de stationnement (une zone dite de "courte durée", zone orange et une zone dite de "longue durée", zone verte) sur le nouveau secteur de stationnement payant et FIXE leurs tarifs.

(32 voix pour, 1 voix contre : Mme PERNIN et 8 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, M. ABERDAM, M. MOOG, Mmes WOJCIECHOWSKI, BERNARD Méhadée)

1/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Principal Municipal à la somme de 77 999,46 euros (années 1995 à 2008).

(32 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 4 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG)

2A/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché d'entretien et d'exploitation des installations d'éclairage public, des signalisations tricolores lumineuses ainsi que des illuminations pour les fêtes (lot n°1) conclu avec la société Gallet Delage relatif au transfert de ce marché à la société ETDE Réseaux et à la prolongation de son délai d'exécution.

(à l'unanimité)

2B/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux d'installation d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse (lot n°2) conclu avec la société Gallet Delage relatif au transfert de ce marché à la société ETDE Réseaux.

(à l'unanimité)

3/ SOLLICITE une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie pour les travaux de réhabilitation du collecteur unitaire d'assainissement situé rue Jean Trémoulet et rue Jean Bonnefoix à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

4/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de signalisation horizontale relatif au transfert de ce marché à la société Aximum.

(à l'unanimité)

5/ POINT RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

6/ APPROUVE la « Convention des Maires » relative aux problématiques du climat et de l'énergie ainsi que ses objectifs.

(36 voix pour et 4 abstentions : Mme PERNIN, MM. MARCHAND, MOKRANI, ABERDAM)

7/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association Pro Arte.

(à l'unanimité)

8/ ACCORDE une subvention de 1 000 euros à l'association Orange Fleurs d'espoir.

(36 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

9/ AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif à la fourniture, la livraison, le montage et l'installation de mobilier spécifique et de restauration pour les écoles maternelles, élémentaires, les centres de loisirs, de vacances et les structures de la petite enfance de la Ville d'Ivry-sur-Seine, pour un montant annuel minimum de 45 000 € HT avec la société Diagonales.

(à l'unanimité)

10/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 16 000 euros à l'Etablissement Public Social et Médico-Social Intercommunal Ivry/Vitry au titre de l'année 2009.

(30 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, M. ABERDAM et 5 abstentions : Mmes PERNIN, DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG)

11/ APPROUVE l'avenant n°10 à la convention avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) relative au financement des consultations de dépistage du VIH, du VHB et du VHC, dans le cadre du Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit et fixant le montant de la dotation forfaitaire annuelle allouée à la Ville à 51 410,76 euros pour 2009.

(à l'unanimité)

12A/ DECIDE, à compter du 1er novembre 2009, la création de 14 postes à temps non complet d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique et de 4 postes à temps non complet d'assistant territorial d'enseignement artistique, la suppression de 14 postes à temps non complet d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique et de 3 postes à temps non complet et d'un poste à temps complet d'assistant territorial d'enseignement artistique, et FIXE l'effectif des emplois considérés.

(à l'unanimité)

12B/ DECIDE la création et la suppression d'un certain nombre de postes de fonctionnaires municipaux et FIXE l'effectif des emplois considérés à compter du 1er novembre 2009.

(36 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 30 septembre 2009.

LA SEANCE A ETE LEVEE A MINUIT

LE SECRETAIRE

LE MAIRE

P. BOUYSSOU

P. GOSNAT